

Le Maire expose que MM. CUIRIN André demeurant à LUDRES et CUIRIN Jean-Marie demeurant à THAON, les VOSGES avenue des Fusillés, co-propriétaires, lui ont donné leur accord pour la vente à la Commune de LUDRES, d'un immeuble bâti situé à LUDRES Grande Rue, cadastré section AB n° 46 lieudit le Village.

Le prix demandé est de 30 000,00 F.

Cette acquisition est utile afin de conserver et de rénover une vieille maison de style typiquement lorrain et de l'intégrer dans le patrimoine communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- la maison sise Grande Rue à LUDRES, et cadastrée AB n° 46 lieudit le Village, appartenant aux co-propriétaires CUIRIN André et CUIRIN Jean-Marie, sera acquise par la Commune.

Le prix fixé est de 30 000,00 F.

Le Maire est autorisé à signer toutes pièces utiles pour réaliser cette acquisition et notamment l'acte de vente à intervenir devant Maîtres HERLORY et CONREUR, Notaire à NANCY.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1976.

- sollicite de M. le Préfet la déclaration d'utilité publique pour exonération fiscale.